

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5934

objet : **Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la programmation 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) menées sur le quartier Terrailon s'inscrivent en cohérence avec le plan de sauvegarde des copropriétés et avec l'opération de renouvellement urbain en cours.

La convention-cadre triennale 2007-2009, approuvée par délibération du conseil de Communauté du 12 novembre 2007 et dont les signataires sont l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, les syndicats des copropriétés privées, Alliade habitat et l'Opac du Rhône, met l'accent sur les points suivants :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

La programmation de GSUP 2008 décline les orientations affirmées dans la convention-cadre 2007-2009, les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 est estimé à 575 775 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 118 045 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier du Terrailon à Bron pour l'année 2008 telle que présentée en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 118 045 € nets de taxes, aux différents partenaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions à passer avec les différents partenaires pour les actions engageant financièrement la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 340 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,